



## Conditions Générales de Vente COoptions

### Conditions d'accès

- En formation et analyse de la pratique :
  - ✓ Etre inscrit sur la liste des participants validée dans la convention de formation,
  - ✓ Avoir l'accord du formateur et du donneur d'ordre.
- En coaching et supervision : avoir un contrat signé et respecté dans ses termes par le donneur d'ordre.

### Conditions financières

- Le coût journalier d'une formation est de 1800€ à 2200€ H.T.. Cette base varie selon :
  - ✓ L'historique du contrat avec le client,
  - ✓ Le nombre de journées renouvelées à contrat identique,
  - ✓ Le nombre de participants,
  - ✓ Les thèmes abordés et leur complexité,
  - ✓ La taille de l'entreprise ou sa nature : -20% pour les associations à caractère social ; +20% pour les entreprises multinationales.
- Le coût horaire d'un coaching est calculé sur la base suivante :
  - ✓ Pour 3500€ net de salaire GNCA (Gain Net Cumulé Annuel), le taux horaire du coaching est de 300€ H.T.,
  - ✓ Pour 500€ net de salaire GNCA en plus, le taux horaire du coaching est de 50€ de plus, plafonné à 600€ H.T..
- Les frais de déplacement :
  - ✓ Frais de restauration : 18,60€ par repas,
  - ✓ Indemnités kilométriques selon le barème fiscal URSSAF,
  - ✓ Frais SNCF : sur frais réels billet deuxième classe, ou première classe si la différence est inférieure à 30% du montant total aller-retour,
  - ✓ Frais d'hôtellerie sur frais réels,
  - ✓ Frais de parking sur frais réels,
  - ✓ Frais pour perte de temps en cas de transport sans possibilité de travailler sur ordinateur ou par téléphone : 30% du temps de transport au taux horaire du contrat.
- Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

### Conditions de report et d'annulation

- En formation et analyse de la pratique : le client a la possibilité de reporter ou d'annuler dans les conditions suivantes :
  - ✓ Moins de 30 jours ouvrés avant la session : indemnité de 50% des honoraires relatifs à l'animation de la session,



- ✓ En cas de cessation anticipée ou d'abandon en cours de stage : facturation de l'intégralité du contrat.
- En coaching et supervision : l'arrêt peut se faire par l'une des personnes nommées dans le contrat, à tout moment et sans justification. Une séance de clôture est alors réalisée afin de terminer la mission,
- Remboursement sur note d'honoraires des frais réels engagés depuis l'accord écrit (mail, convention ou contrat) : salle de formation, hôtel, train, supports de formation, temps de préparation, achat de matériel.

### Modalités de règlement

- Le taux de TVA applicable est de 20% sur les honoraires et frais,
- Le paiement s'effectue à 1 mois et 1 jour net, date de facture,
- Passé la date de paiement et conformément à la loi, un intérêt de retard sera facturé (5 fois le taux légal) et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (décret n°2012-1115 du 02.10.12),
  - ✓ En formation et analyse de la pratique, sauf indications plus restrictives dans la convention : à la signature du contrat, facturation d'un acompte de 50 %. A l'issue de la dernière session, une facture du solde est émise, déduction faite de l'acompte initial,
  - ✓ En coaching et supervision : la facturation sera effectuée par moitié et non-remboursable même en cas d'arrêt du coaching : la première moitié de la facturation à la signature du contrat de coaching ; la seconde moitié de la facturation au tiers de la réalisation du contrat de coaching.